



Qui va ceder le droit de passage ???

Par **starfleet**, le **16/10/2009** à **09:10**

Bonjour, rnrn en face de notre immeuble ce construit un autre immeuble. rnils ont un accès sur la voie public mais ils disent que le maire ne veut pas qu'ils passent par là car le passage des camions est dangereux mais ils rentrent quand même, par contre ils sortent par l'angle qui est la propriété de notre immeuble. rnrn Il n'y a aucune servitude de passage, ils ont pris tout simplement le droit de passer par l'angle, ont fait sauter les 3 plots qui empêchent de se garer, défoncés le trottoir et cassé la bordure du trottoir. rnrn On ne veut pas qu'ils passent par chez nous, ce qui les enclavent !!! rnrn Qui va être obligé de céder s'ils font une action en référé devant le tribunal de grande instance ? rnrn La mairie a t'elle le droit de leur accorder le passage par chez nous qui est tout aussi dangereux (1 ouverture direct sur la voie public et 1 ouverture sur voie privée qui par un stop accède à la voie public) ? et aurions nous une amende pour obstruction de sortie de camions ? rnrn http://www.flickr.com/photos/le_suffren_avenue_carmille_83500/ rnrn merci pour tous vos renseignements.